



# CAMPAGNE PLUIE-INONDATION

Les 8 bons comportements en cas de pluies méditerranéennes intenses

DOSSIER DE PRESSE

Août 2019



# SOMMAIRE

## LES INONDATIONS DUES AUX PLUIES MÉDITERRANÉENNES INTENSES

## UNE CAMPAGNE POUR CONNAÎTRE LES BONS GESTES

## LES PRÉVISIONS DES CRUES, COMMENT ÇA MARCHE ?

## PRÉVENIR LES INONDATIONS : L'IMPLICATION DU CITOYEN

Pourquoi de telles inondations dans l'arc méditerranéen ? p.4

Quel lien avec le changement climatique ? p.4

Quel est le coût économique des inondations ? p.5

Comment lutter contre ces inondations ? p.5

Quels enjeux de communication ? p.9

Des idées reçues ? p.12

Risque inondation : de quoi parle-t-on ? p.14

Vigicrues : un service dédié à la prévision des crues p.15

Météo-France : un acteur de la vigilance p.16

Vigilance et alerte : quelle différence ? p.17

Avant les inondations p.19

Lorsqu'un épisode de pluies intenses est prévu p.20



## LES INONDATIONS DUES AUX PLUIES MÉDITERRANÉENNES INTENSES

**Après les crues dramatiques de l'Aude en octobre dernier, on ne peut que rappeler l'importance de l'exposition de notre territoire aux inondations : c'est le premier risque naturel en France.**

**Plus de 10 000 communes et 17 millions d'habitants sont en zone inondable. De septembre à la mi-décembre, les territoires de l'arc méditerranéen sont potentiellement exposés à des épisodes cévenols, qui peuvent conduire à des crues soudaines et dangereuses.**

## Pourquoi de telles inondations dans l'arc méditerranéen?

Contrairement au nord de la France qui connaît surtout des crues lentes, la région de l'arc méditerranéen est concernée par la formation de **crues soudaines consécutives à des averses violentes**.

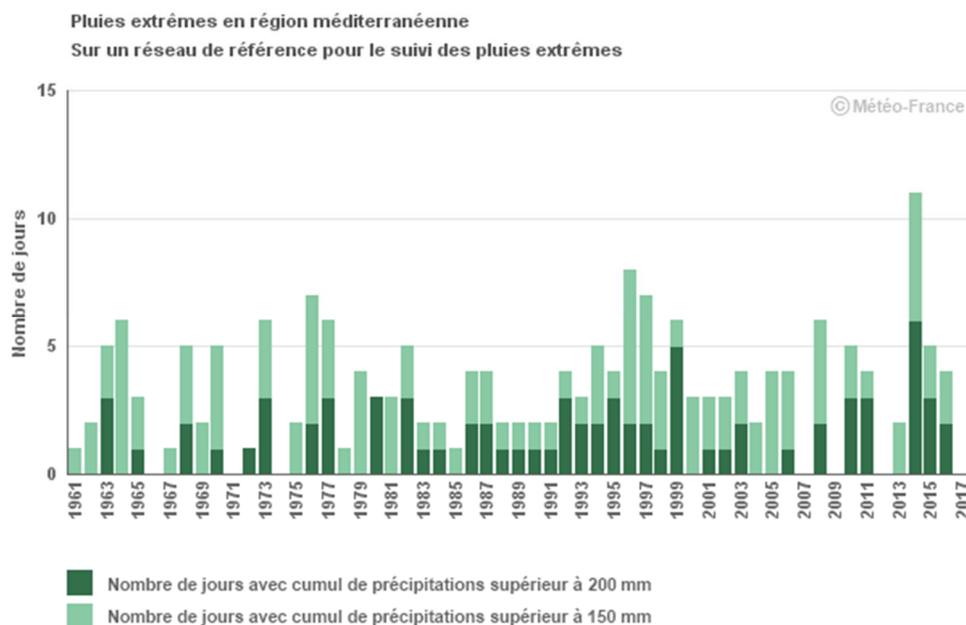
Plus de 100 mm de pluies (100 litres au m<sup>2</sup>) peuvent ainsi s'abattre en **une heure ou deux**. Avant que l'eau ne parvienne aux cours d'eau, des **phénomènes brutaux de ruissellement** peuvent survenir. En milieu rural comme en zone périurbaine, des vallons secs peuvent se transformer en torrents.

En ville, ces ruissellements peuvent dévaler des rues en pente et peuvent également s'accumuler dans les zones basses, notamment dans les passages inférieurs routiers ou piétonniers.

## Quel lien avec le changement climatique ?

Pris de manière indépendante, les événements naturels ne peuvent être directement attribués au changement climatique, mais les recherches montrent que le changement climatique modifie la **fréquence et l'intensité** de certains d'entre eux.

Les forts cumuls de pluie sont de plus en plus fréquents sur le pourtour méditerranéen.



Évolution de la fréquence des pluies extrêmes (cumul > 150 mm ou > 200 mm) sur les régions méditerranéennes de la France à partir de 1961 (source Météo-France)

## Quel est le coût économique des inondations ?

Les risques d'inondation, sous leurs différentes formes, ont un coût : la sinistralité moyenne pour l'ensemble des catastrophes naturelles (non auto) est de **936 millions d'euros par an, dont 526 millions d'euros par an pour les inondations** (source : Caisse centrale de réassurance).

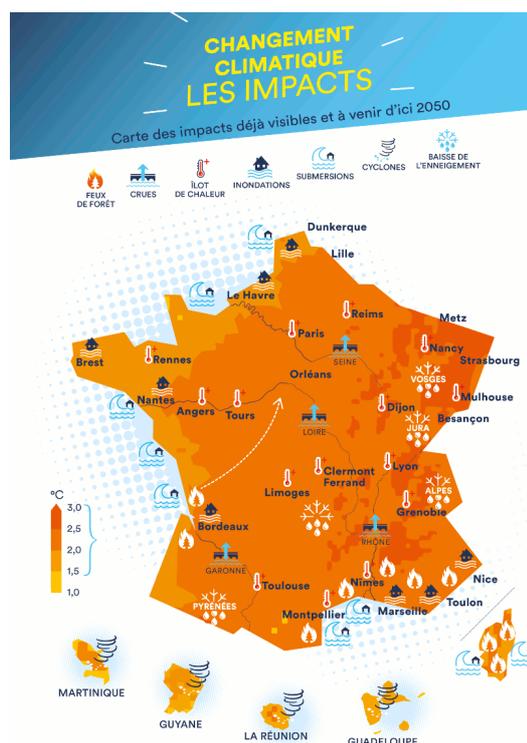
**D'ici 2050, ces montants pourraient être multipliés par 1,5.** Ceci renforce la nécessité d'une politique de prévention efficace.

## Comment lutter contre ces inondations ?

La France est l'un des pays les plus avancés en matière d'adaptation au changement climatique : le Gouvernement a présenté le 20 décembre 2018 le **deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), pour la période 2018-2022**, prenant en compte les risques naturels.

Son objectif : **mieux préparer la société française au changement climatique, en impliquant les principaux secteurs de l'économie (agriculture, industrie, tourisme...) et les territoires.**

**La prévention des risques naturels est une composante centrale de l'adaptation.** Elle joue un rôle majeur pour sauver des vies humaines, éviter une dérive du coût des dommages, limiter des situations de détresse, quel que soit le niveau de solidarité nationale. Plus celle-ci sera efficace, moins les dépenses seront importantes pour réparer les dégâts causés par une catastrophe.



Source : ONERC

**L'État élabore le cadre législatif et réglementaire et établit des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI)** pour éviter l'installation de nouvelles constructions dans des zones exposées.

Il s'appuie sur la recherche pour améliorer les connaissances ainsi que sur des opérateurs publics, en particulier **Météo-France. Avec l'appui financier du ministère, Météo-France renouvellera en 2020 le super-calculateur**, pour un montant de 144 M€. Ce dernier doit permettre d'améliorer la prévision des phénomènes extrêmes (pluies intenses, crues rapides).

Toujours avec l'appui financier du ministère, Météo-France modernise également **trois radars sur la période 2018-2022 dans le Sud de la France.**

Par ailleurs, **les collectivités locales élaborent des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)**, qui traitent des différents aspects de la lutte contre les inondations. Ces PAPI, contractualisés avec l'État, apportent des co-financements.

De 2011 à fin 2018, **155 PAPI ont été labellisés**, ce qui représente un **montant cumulé de 2 milliards d'euros, dont 800 M€ apportés par le fonds de prévention des risques naturels majeurs**.

Le ministère a lancé une mission afin d'identifier des leviers permettant une concrétisation plus rapide de ces programmes, une démarche indispensable pour répondre à des événements qui pourront être plus intenses et fréquents.

L'efficacité de cette politique repose sur la **mobilisation de l'ensemble des acteurs** et en premier lieu sur l'action cohérente de l'État, en particulier de ses services déconcentrés et des collectivités locales. Des associations sont également mobilisées pour participer, par exemple, à la diffusion de la culture du risque.

### La mission interrégionale inondation arc méditerranéen (MIAM)

Au sein des services de l'État, la mission interrégionale pour la coordination de la prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen a été créée par le Préfet de Zone de Défense et de Sécurité Sud depuis le 1er juin 2017. Elle est placée auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette mission joue un rôle clé pour relayer la campagne au niveau local.



Retrouvez l'ensemble des productions de la MIAM [ici](#)



## **UNE CAMPAGNE POUR CONNAÎTRE LES BONS GESTES**

**Le ministère de la Transition écologique et solidaire lance la campagne d'information annuelle afin de rappeler à tous les bons comportements à adopter en cas de pluies méditerranéennes intenses.**

- Je m'informe.**
- Je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements.**
- Je me soucie des personnes proches.**
- Je m'éloigne des cours d'eau.**
- Je ne sors pas.**
- Je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, à l'étage.**
- Je ne m'engage ni en voiture ni à pied.**
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.**
- J'ai toujours chez moi un kit de sécurité.**
- Je connais les niveaux de vigilance.**
- Je note les numéros utiles.**

# PLUIE-INONDATION

## LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



**JE M'INFORME**  
et je reste à l'écoute  
des consignes des autorités  
dans les médias et sur les  
réseaux sociaux en suivant  
les comptes officiels



**JE NE PRENDS PAS  
MA VOITURE  
ET JE REPORTE  
MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES  
PERSONNES PROCHES,**  
de mes voisins et des  
personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE  
DES COURS D'EAU**  
et je ne stationne pas sur  
les berges ou sur les ponts



**JE NE SORS PAS**  
Je m'abrite dans un bâtiment  
et surtout pas sous un arbre  
pour éviter un risque de  
foudre



**JE NE DESCENDS PAS  
DANS LES SOUS-SOLS  
ET JE ME RÉFUGIE  
EN HAUTEUR,  
EN ÉTAGE**



**ROUTE INONDÉE**

**JE NE M'ENGAGE NI  
EN VOITURE NI À PIED**  
Pont submersible, gué, passage  
souterrain... Moins de 30 cm d'eau  
suffisent pour emporter une voiture



**JE NE VAIS PAS  
CHERCHER MES  
ENFANTS À L'ÉCOLE,**  
ils sont en sécurité

### JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

### J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

### JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie  
**112** ou **18** Pompiers  
**15** SAMU  
**17** Gendarmerie, Police

[pluie-inondation.gouv.fr](http://pluie-inondation.gouv.fr) #pluieinondation

En partenariat avec :



## Quels enjeux de communication ?

**Aujourd'hui, un des défis majeur de la prévention des inondations est celui de la mobilisation de tous : citoyens, maires, collectivités, entreprises, associations, administration.**

Le ministère de la Transition écologique et solidaire, en lien avec le ministère de l'Intérieur, lance la campagne annuelle sur les **8 bons comportements à adopter en cas d'inondation**, comportements qui peuvent **sauver des vies**.

Certains réflexes comme prendre sa voiture, descendre dans son sous-sol doivent absolument être proscrits. Les messages relatifs aux gestes qui sauvent doivent donc être répétés pour éviter les mises en danger.

**Retour sur la campagne 2018 :**

6 personnes sur 10 touchées

366 700 visites sur le site de la campagne

### **Le calendrier**

Du 26 août au 27 octobre 2019

### **La cible**

Tous les habitants des 15 départements méditerranéens qui connaissent des pluies intenses : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse.

Cela représente 7,4 millions d'individus.

*(Source : SIMMTGI 2018 – Ministère de la Transition écologique et solidaire)*

### **Un objectif**

Diffuser la culture du risque pour que chacun puisse adopter les comportements qui sauvent.

### **Un dispositif dans la presse quotidienne régionale**

du 26 août au 16 septembre 2019.

### **Un dispositif réseaux sociaux**

La campagne sera massivement relayée sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) du 26 août au 27 octobre 2019.

Un hashtag est également mis en place : **#pluieinondation**

### **Une page Internet dédiée pour en savoir plus**

[www.pluie-inondation.gouv.fr](http://www.pluie-inondation.gouv.fr)

**Inciter à préparer un kit de sécurité avec des objets indispensables**

## Des partenaires qui relayeront la campagne

### Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF)

L'AMF est heureuse de s'associer à cette campagne de communication et de prévention sur les bons gestes à adopter en cas de pluies méditerranéennes, menée par le ministère de la Transition écologique et solidaire.



Les maires, présidents d'intercommunalité et équipes municipales sont en effet en première ligne afin de prévenir, porter secours et réparer lors des épisodes de fortes inondations, comme ce fut le cas en 2015 dans les Alpes-Maritimes et le Var ou encore en 2018 dans l'Aude.

Cette campagne permettra de faire connaître aux citoyens les bons gestes à adopter et ainsi limiter les mises en danger et sauver des vies. L'AMF s'engage donc à la relayer auprès de ses 34 000 adhérents, maires et présidents d'intercommunalité, ainsi qu'auprès de son maillage territorial d'associations départementales de maires.

[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

### Association nationale des élus du littoral (ANEL)

L'association rassemble depuis 40 ans les collectivités du littoral de la France hexagonale et des outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux, soumis à de nombreux risques naturels : inondation, érosion côtière, submersion marine, tempêtes et houles cycloniques...

Les phénomènes observés, manifestations probables du changement climatique, sont aujourd'hui de plus en plus violents et récurrents et inquiètent les élus en raison de la gravité des dommages qu'ils causent. Les élus du littoral, et particulièrement ceux du bassin méditerranéen s'agissant des phénomènes cévenols, sont conscients de la nécessité d'une meilleure prévention et gestion des risques dans ces territoires afin d'assurer la sécurité de leurs populations.

Partenaire du ministère de la Transition écologique et solidaire, l'ANEL représentée par son président Jean-François Rapin, sénateur du Pas-de-Calais et conseiller régional des Hauts-de-France, soutient en conséquence cette campagne de sensibilisation dans les 15 départements de l'arc méditerranéen, pour l'information sur les bons gestes à adopter en cas d'épisode cévenol. L'ANEL s'engage à relayer cette campagne auprès de ses élus adhérents et à promouvoir sa bonne communication sur ses différents supports.

[anel.asso.fr/](http://anel.asso.fr/)



### Association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT)

Forte de près de 1 000 adhérents actifs dans le domaine du tourisme, l'ANETT œuvre pour le développement des territoires touristiques et la prise en compte de leurs spécificités. L'Association travaille notamment sur l'amélioration des conditions d'accueil des touristes, et ce dans tous les domaines.

La sécurité au cours des vacances étant une question primordiale, facteur premier d'attractivité d'un territoire, c'est tout naturellement que l'Association s'est unie à cette campagne. Le relais s'opérera plus spécifiquement auprès des adhérents des 15 départements concernés, via plusieurs canaux. La campagne sera relayée dans le magazine France-Tourisme, disponible en format numérique sur le site internet de l'Association et envoyé en version imprimée aux adhérents et partenaires de l'Association.



Par ailleurs, l'Association relaye activement la campagne sur ses réseaux sociaux et son [site internet](#), et effectue un relai entre le ministère en charge de la campagne et ses adhérents.

### **Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI)**

Le CEPRI est une association nationale créée le 1er décembre 2006 pour promouvoir une approche ambitieuse du risque inondation.

Sa mission principale est d'être l'appui technique et scientifique des collectivités territoriales dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe. Il assure aussi un rôle d'interface entre l'État et les territoires.

La résilience de nos territoires exposés au risque inondation repose en partie sur l'action des populations et leur capacité à adapter leur comportement. Malgré un arsenal réglementaire, les récents événements montrent que les comportements inadaptés persistent. C'est donc tout naturellement que cette association soutient la campagne de sensibilisation menée par l'Etat sur les bons comportements à adopter. Le CEPRI s'engage à diffuser auprès de ses membres cette campagne, à la faire connaître au plus grand nombre en la relayant sur son site internet et en y faisant référence dans toutes ses publications concernant la sensibilisation des populations.

[www.cepri.net/](http://www.cepri.net/)



## Des idées reçues ?

- « **Quand il y a une crue violente, je peux être acteur de ma sécurité.** » -> **VRAI**

Je vais chercher des informations précises sur les sites [Vigicrues](#) et [Météo-France](#), j'écoute les autorités et j'adopte un comportement prudent adapté. Chacun a un rôle à jouer pour préserver sa vie et ses biens.

- « **Les autorités ne font rien pour prévenir les inondations à côté de chez moi.** » -> **FAUX**

L'État établit des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) pour éviter l'installation de nouvelles constructions dans des zones exposées. Les collectivités locales élaborent des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui sont un outil opérationnel majeur de mise en œuvre de la politique de gestion des risques d'inondation. Ces programmes d'actions, contractualisés entre les collectivités locales et l'État, traitent des différents aspects de la lutte contre les inondations et apportent des co-financements.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page : [www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-inondations](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-inondations)

- « **Une digue protège systématiquement ma maison contre les inondations.** » -> **FAUX**

Pas si simple !

Les digues sont conçues pour protéger de certains niveaux de crue. Leur construction doit être cohérente avec les choix d'aménagement des territoires.

- « **Une crue centennale, ça n'arrive que tous les 100 ans.** » -> **FAUX**

On associe souvent à la notion de crue la notion de période de retour (crue décennale, centennale, millennale, etc.) : plus cette période est grande, plus l'évènement est rare et les débits sont importants. Une crue centennale a chaque année une chance sur cent de se produire.



## LES PRÉVISIONS DES CRUES, COMMENT ÇA MARCHE ?

**Le risque inondation est le premier risque naturel en France. L'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues est assurée par l'État avec le réseau Vigicrues.**

## Risque inondation : de quoi parle-t-on ?

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente**, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle peut résulter d'un **débordement de cours d'eau** ou d'un simple **phénomène de ruissellement**.

Une inondation peut prendre deux formes principales :

- **La montée lente des eaux en plaine par le débordement d'un cours d'eau ou la remontée de la nappe phréatique**

**Les crues lentes s'établissent sur plusieurs jours.** Elles résultent d'épisodes pluvieux longs ou successifs. Les sols se saturent progressivement et ne jouent plus leur rôle de système d'absorption. **Les eaux de pluies issues des ruissellements de surface se concentrent plus rapidement dans les cours d'eau et font grossir les débits.** À l'embouchure des fleuves, l'évacuation d'une crue peut être contrariée par des phénomènes de grande marée ou par l'arrivée d'une tempête. **Ces inondations surviennent généralement de l'automne au printemps.**

- **La formation de crues soudaines consécutives à de violentes averses**

**Les crues soudaines surviennent en quelques heures et parfois en quelques dizaines de minutes** pour les bassins particulièrement encaissés. **Les pluies intenses sous orage provoquent de vives réactions des cours d'eau.**

Deux sources de danger :

- **l'élévation rapide du niveau des cours d'eau** qui peut mettre en péril les personnes qui pratiquent une activité en rivière ou celles qui franchissent un passage à gué ;

- **le débordement de ces cours d'eau, souvent accompagné de courants violents.**

Les phénomènes les plus brutaux sont provoqués par des cellules orageuses stationnaires qui sont réalimentées par un courant d'air chaud et humide. Ces phénomènes, qualifiés de méditerranéens, se rencontrent le plus fréquemment entre **septembre et décembre**.

**Plus de 100 mm de pluies (100l/m<sup>2</sup>) peuvent s'abattre localement en une heure ou deux.** Avant que l'eau ne parvienne aux cours d'eau, des phénomènes brutaux de ruissellement peuvent survenir. **En milieu rural comme en zone périurbaine, des vallons secs peuvent se transformer en torrents. En ville, ces ruissellements peuvent dévaler des rues en pente, ils peuvent également s'accumuler dans les zones basses, notamment dans les passages inférieurs routiers ou piétonniers.**

# Vigicrues : un service dédié à la prévision des crues

Les services de prévision des crues et les unités d'hydrométrie dans les DREAL **surveillent les grands cours d'eau** et **réalisent des prévisions** sur l'évolution des débits et des hauteurs d'eau correspondantes.

Sur cette base, les prévisionnistes déterminent un niveau de risque maximal de crue attendu dans les prochaines 24 heures et proposent la **carte de vigilance** correspondante sur le site [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Le réseau Vigicrues constitué du SCHAPI (Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations) du ministère de la Transition écologique et solidaire, des services de prévision des crues et des unités d'hydrométrie des DREAL assure une **vigilance hydro-météorologique 365 jours par an et 24 heures sur 24 lorsque la situation l'exige**, sur l'ensemble des cours d'eau surveillés par l'État.

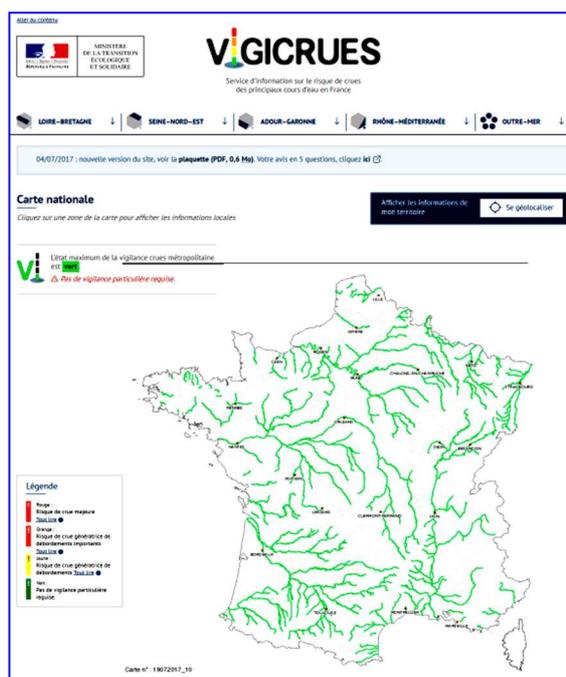
**Assurer une mission de prévision des crues sur les 22 000 km de cours d'eau surveillés par l'État :**

Chaque service de prévision des crues est rattaché à un territoire d'intervention, il prend en compte l'hydrologie (provenant du réseau de mesure et des modèles de prévision), la nature des crues et les risques qui leur sont associés.

Le SCHAPI coordonne et concentre l'information de vigilance produite par les services de prévision des crues.

Il rédige le **bulletin national**, puis publie et diffuse l'ensemble de la production au moins deux fois par jour (à 10 heures et à 16 heures) et autant que de besoin si la situation l'impose.

Cette information, envoyée aux acteurs de la crise, est à la disposition du public sur le site [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)



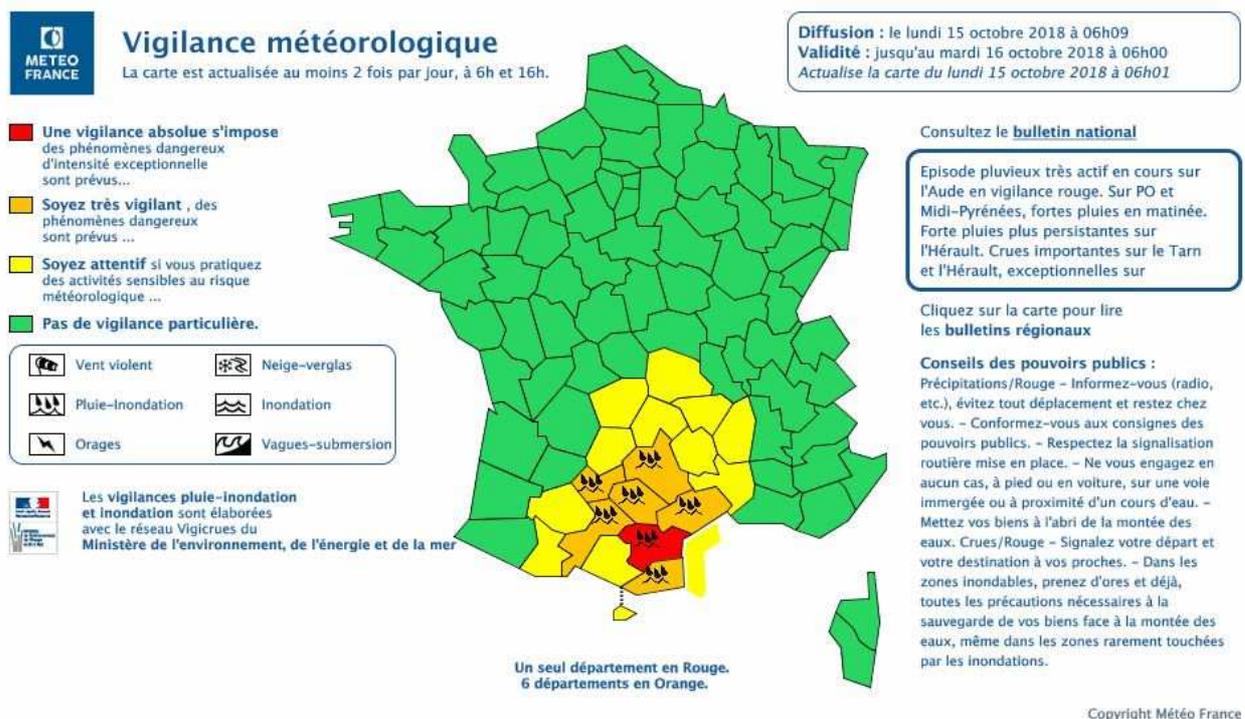
(Carte du 4 juillet 2019)

# Météo-France : un acteur de la vigilance

Les informations de la vigilance crues (Vigicrues) sont relayées par le dispositif de vigilance météorologique mis en place par Météo-France, à travers les paramètres pluie-inondation et inondation. Ces deux paramètres s'étendent au-delà des seules crues sur les grands cours d'eau, ils couvrent également les risques de ruissellement ou de débordement de petits cours d'eau. Le paramètre orages est aussi utile au cours de la saison des phénomènes cévenols.

Accessible en permanence sur le site [vigilance.meteofrance.com/](http://vigilance.meteofrance.com/)) et les applications mobiles de Météo-France, la **carte de vigilance signale si un phénomène dangereux menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures et renseigne sur les précautions à prendre pour se protéger**. Elle est actualisée au moins **deux fois par jour**, à 6 heures et à 16 heures. Les informations de vigilance (départements concernés et bulletins de suivi) sont également consultables par téléphone au 05 67 22 95 00 (appel non surtaxé, tarif selon opérateur).

La vigilance renseigne sur les phénomènes météorologiques et hydrologiques suivants : **pluie-inondation, orages, inondation, vent violent, canicule, neige-verglas, vagues-submersion**.



## Vigilance et alerte : quelle différence ?

La **vigilance** permet de prévenir le public et les autorités qu'il existe un risque, plus ou moins important selon la couleur de vigilance :

- Vert : pas de vigilance particulière
- Jaune : soyez attentifs. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
- Orange : soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
- Rouge : une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

La **vigilance** permet d'anticiper de manière appropriée le danger maximal attendu (par exemple lorsqu'une prévision chiffrée confirme le risque d'inondation). Cette vigilance est un avertissement simple qui invite le public et les autorités à prendre des informations complémentaires et propose quelques conseils de comportement.

L'**alerte**, quant à elle, n'est déclenchée que lorsque le danger est avéré, par exemple lorsque l'importance de la crue prévue justifie le déclenchement des mesures de mise en sûreté des personnes et des biens et la mobilisation des moyens de secours. Elle est déclenchée par les autorités ayant pouvoir de police (préfet, maire). Les maires alertent la population et peuvent mettre en œuvre le **plan communal de sauvegarde**.

La vigilance permet donc d'anticiper la crise et ainsi de gérer l'alerte dans de bonnes conditions.

**Comment être averti des crues soudaines ?** Au-delà du réseau surveillé, les autorités locales peuvent s'appuyer sur deux services d'avertissement des phénomènes soudains :

- **Le service APIC** (avertissement pluies intenses à l'échelle des communes) : opéré par Météo France, il permet d'être averti lorsque les précipitations observées revêtent un caractère intense sur la commune ou les communes environnantes.

- **Le service Vigicrues Flash** : service d'avertissement sur les crues soudaines géré par le ministère de la Transition écologique et solidaire, il permet de transmettre automatiquement des informations sur certaines têtes de bassin en cas de pluies intenses et soudaines. Gratuit, le service Vigicrues Flash est ouvert aux autorités locales (maires et préfets) depuis mars 2017 pour des cours d'eau qui ne sont pas couverts par la vigilance crues du fait de leur réactivité rapide.





## **PRÉVENIR LES INONDATIONS : L'IMPLICATION DU CITOYEN**

**Sécurité des populations, réduction des dommages et raccourcissement des délais de retour à la normale sont les trois grands axes de la politique de prévention des risques d'inondation.**

**S'il est impossible de réduire le risque naturel à sa source, il est primordial que l'ensemble des acteurs se mobilisent et se coordonnent autour des sept piliers de la prévention que sont : la connaissance des aléas, la surveillance, l'information préventive et l'éducation des populations, la prise en compte des risques dans l'architecture et l'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité des constructions, la préparation à la crise et le retour d'expérience.**

**Le citoyen doit être un acteur à part entière de la prévention des inondations et doit intégrer la culture du risque.**

# Avant les inondations

La prévention passe par des mesures à suivre tout au long de l'année.

## Habitation :

- **Lors de l'achat d'un bien ou lors d'une location**, le propriétaire ou le locataire doit être informé sur les indemnités versées à la suite d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle et sur la réalisation de travaux prescrits au titre de la prévention des risques.
- **Il est possible de réaliser un diagnostic d'une habitation par rapport au risque inondation.** Ces diagnostics peuvent être proposés gratuitement par certaines communes.
- **Il est possible d'adapter un logement** : utilisation de matériaux résistants à l'eau, création d'espace refuge en cas d'inondation, rehaussement des prises électriques...
- **En prévision d'une inondation, prévoir un kit de sécurité** qui permettra de vivre de manière autonome durant 3 jours.



En cas de fortes inondations, préparez-vous à vivre de manière autonome quelques jours avec certains objets essentiels. Le kit sera placé dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible et contiendra : radio, lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

**Au niveau de la commune :**

- **Il est important de se renseigner sur les inondations qui ont eu lieu au niveau de la commune.**

**Des repères apposés sur des bâtiments ainsi que des traces éphémères et laissées par l'eau permettent également de visualiser la hauteur de l'inondation.**

Un site recense ces repères : [www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/)

## **Lorsqu'un épisode de pluies intenses est prévu**

- **Rester informé des prévisions de vigilance crues et météorologique.**
- **Noter les numéros utiles : le 112, le 18, le 15 et le 17.**
- **Appliquer les 8 bons comportements de la campagne d'information.**
- **S'assurer d'avoir un kit de sécurité facilement accessible.**
- **Assurer sa propre sécurité et celle de ses proches.**

Crédits photo : Laurent Mignaux/Terra – Arnaud Buuissou/Terra

